

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 12 juillet 2021**

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENTS	PROCURATION	ABSENTS
Michel PLAZANET	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Odette CIBLAC	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Nicolas CHAUNU	<input type="checkbox"/>	pouvoir à Adeline Bancharel	<input checked="" type="checkbox"/>
Adeline BANCHAREL	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre LOFFICIAL	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Serge CHASSAGNE	<input type="checkbox"/>	pouvoir à Michel Plazanet	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Claude JABEAU	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Martin MOLLE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jacques WARTEL	<input type="checkbox"/>	pouvoir à Pierre Lofficial	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian LAMBERT	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Antonio DE MAGALHAES FERREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel DESSENNE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-François COTTRANT	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alexis DROUET	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Maryline SIMOENS	<input type="checkbox"/>	pouvoir à Odette Ciblac	<input checked="" type="checkbox"/>

12 présents + 3 pouvoirs  
15 voix exprimées sur 15

Secrétaire de séance : Martin MOLLE

**ADMINISTRATION GENERALE**

- **Adhésion intercommunale d'un logiciel urbanisme pour 2022**

A compter de janvier 2022, toutes les communes doivent pouvoir recevoir les demandes d'urbanisme par voie dématérialisée. La Communauté de communes du Pays d'Uzerche propose d'acquérir un logiciel et de le mettre à la disposition de ses communes. Il resterait à notre charge les frais de gestion courante et de maintenance, ce qui représenterait environ 560€ par an.

Avant d'acquérir le logiciel, la Communauté de Communes doit recenser les intéressées.

Par la suite une convention sera établie avec chaque commune adhérente.

Un accord de principe est demandé pour l'utilisation de ce logiciel.

13 voix pour et 2 abstentions

- **Avenant au bail multi-services**

Le bail initialement établi en 2018 et allant jusqu'en 2026, ne peut pas être modifié. Seul un avenant pour le changement des coordonnées de la nouvelle locataire peut être fait. Les loyers, commercial et habitation, restent inchangés. L'avenant sera établi à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Voté à l'unanimité

- **Adhésion au groupement de fournitures d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au groupement de commandes de la FDEE 19.

Voté à l'unanimité

- **Nomination d'un régisseur pour le tennis**

Il est proposé de nommer régisseur, Sandrine TILLY, la nouvelle locataire du multi-services

Voté à l'unanimité

- **Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population**

Il est proposé de nommer Evelyne JANTY.

Voté à l'unanimité

- **Demande de location du logement situé au-dessus de l'ancienne poste**

Une demande de location du logement au-dessus de la poste a été reçue en mairie. Le futur locataire accepte de prendre le logement dans l'état.

Il est proposé de louer ce logement 400 € par mois à compter du 12 septembre 2021.

Voté à l'unanimité

<b>FINANCES</b>
-----------------

- **Approbation du contrat de solidarité communale 2021-2023 du Conseil Départemental de la Corrèze**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023.

Dès l'automne 2020, le Département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s'inscrit pleinement dans l'objectif département de relance et de soutien à l'investissement local.

Par ailleurs, le Département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des corréziens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contrat de solidarité communale pour la période 2021-2023, exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

- Extension garage communal 15 000€
- Diagnostic énergétique – isolation bâtiments – 80% du coût de l'étude
- Aménagement WC publics 3 750€
- Réfection voirie : 10 000€ par an

Voté à l'unanimité

- **Examen d'une demande de subvention exceptionnelle au club de basket d'Uzerche**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Basket Club d'Uzerche, sollicitant une subvention au titre des frais exceptionnels engagés pour faire face à la crise sanitaire.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 10 € par enfant. 10 enfants de notre commune sont licenciés à ce club, la subvention sera donc de 100€

11 voix pour, 1 contre, 3 abstentions

- **Convention avec la commune d'Uzerche pour la piscine**

La commune d'Uzerche sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement de sa piscine municipale au titre de la fréquentation des enfants de la commune de Condat-sur-Ganaveix qui suivent leur scolarité au collège Gaulcem Faidit. Cette participation pourra être versée après signature d'une convention entre les deux communes. Elle s'élève à 15 euros par enfant (montant inchangé depuis 2002). 17 enfants de notre commune fréquentent actuellement le collège Gaulcem Faidit, d'où une participation à prévoir de 255.00 euros.

Voté à l'unanimité

- **Evolution des tarifs cantine et garderie pour la rentrée de septembre 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante une proposition d'évolution des tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1er septembre 2021, à savoir :

- Cantine : 2.80€ par enfant  
5.00€ par adulte
  
- Garderie :
  - Tarif au premier enfant : 3.00 €
  - Tarif à compter du 2e enfant : 2.00 € par enfant.

12 voix pour, 3 contre

- **Examen de non-valeur pour le service de l'eau**

Il est proposé de passer en non-valeur des factures d'eau restées impayées suite au décès et à un départ de la commune des utilisateurs (pour le départ, des recherches ont été effectuées par le trésorier municipal sans résultat). Le montant s'élève à 2 176,35€. Compte tenu qu'il avait été budgété 2 000€ pour les non-valeurs sur le budget de l'eau, une décision modificative de ce budget est nécessaire pour un montant de 176,35€

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative sur le budget assainissement**

Suite à une erreur d'imputation d'écriture, une décision modificative de ce budget est nécessaire pour un montant de 68€.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 23 heures 40